

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2201

10 septembre 2008

SOMMAIRE

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	105610	Lux Mer s.à r.l.	105619
Advent ECard Luxembourg S.à r.l.	105638	Maarik S.A.	105618
Altex S.A.	105639	Millicom International Cellular S.A.	105647
A-R-A Retail Centers S.à r.l.	105633	MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l.	105602
Avensis	105620	MSREF IV Messorio S.à r.l.	105632
Caleche Holding S.A.	105645	MSREF V Investments Sàrl	105632
CFC Finance	105646	MSREF V Lorenzo Holding S.à r.l.	105633
Confiserie & Natur de Luxembourg s.à r.l.	105614	Neopost Luxembourg, succursale luxem- bourgeoise de Neopost SPRL/BVBA ...	105615
DOD S.à r.l.	105644	Nouvelle Initiative d'Entreprise S.A.	105643
Etoile Centuria S.à r.l.	105616	Odyssey Financial Technologies S.A.	105620
F&D S.à r.l.	105640	Phitex S.A.	105641
Financière Houlgataise S.à r.l.	105636	Plymouth HoldCo S.à r.l.	105623
Financière Houlgataise S.à r.l.	105637	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sàrl	105617
Geneva Management Group (Luxem- bourg) SA	105634	Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l.	105615
Gries S.A.	105637	Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l.	105618
HEPP III Management Company S. à r.l.	105648	Riverside Europe Engineering Luxem- bourg S.à r.l.	105647
Hermes Investment Fund	105640	R-Solution	105619
Hostellerie du Millénaire	105618	SGAM AI Multi Strategy Fund	105639
Immo-R	105623	Shanna S.A.	105633
Interprogramme S.A.	105646	SSTEP S.à r.l.	105621
Interprogramme S.A.	105646	Targa S.A.	105638
JER Europe Fund III 15 S.à r.l.	105635	TransAlzette S.à r.l.	105636
JER Europe Fund III 16 S.à r.l.	105635	Tres	105641
JER Geppi 2 S.à r.l.	105634	Vitalogie S.A.	105638
JER Geppi S.à r.l.	105634	Waverton Luxembourg S.à r.l.	105639
JER Geppi S.à r.l.	105636		
Levanna Sicav	105635		

MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 141.022.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

MRIF Luxembourg Restructure S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg and in process to be registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies.

Here duly represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 14 July 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name of "MRIF PULKOVO HOLDINGS S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

3.3 In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5 The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.7 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, shares

5. Share capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty-thousand (20,000) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

6. Shares indivisibility.

6.1 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share.

6.2 Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

7.3 In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

7.4 A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

7.5 For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

7.6 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Chapter III.- Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers"). The Managers of the Board of Managers need not to be Shareholders.

8.2 The Board of Managers will be composed of at least two members (the "Managers" and each the "Manager") divided into one or more A Managers and one or more B Managers. The Managers shall be appointed at the annual general meeting of the Shareholders for a limited or unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible. In case the Manager is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for Six (6) years from the date of his election.

8.3 The Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in a general meeting.

8.4 In the event of one or more vacancies on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

8.5 The Managers shall not be compensated for their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board of Managers.

8.6 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

8.7 Any Manager may act at any meeting of such Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Manager as his proxy.

8.8 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers, with at least one A Manager and one B Manager being present or represented if some have been appointed. In case all the A Managers or all the B Managers have adverse opposed interests, the Board of Managers can deliberate and act validly if half of the Managers (but for the avoidance of doubt, not necessarily

more than half which means for instance two over four) are present or represented. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of votes of the Managers present or represented.

8.9 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed to be utilised by any Manager, provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

8.10 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

8.11 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

8.12 In the event that any Manager or officer of the Company may have any adverse opposed interest In any transaction of the Company, such Manager or officer shall make known to the Board of Managers such opposed interest and shall not consider, or vote on such transaction and such Managers', or officers' interest therein shall be reported by the Board of Managers to the next meeting of Shareholders satisfying the quorum requirements subject to the responsibility of the Board of Managers. This provision does not apply in case the decisions to be taken by the Board of Managers relate to standard operations concluded at arm's length.

8.13 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting and recorded in the corporate book of the Company. Extracts shall be certified by any Manager.

9. Powers of the Board of Managers.

9.1 The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of two Managers including at least one A Manager and one B Manager or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Managers or any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager.

11. Liability of the Managers.

11.1 Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

11.2 The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him In connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

12. Delegation and Agent of the Board of Managers.

12.1 The Board of Managers or any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 The Board of Managers or any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV.- General meeting of shareholder(s)

13. Powers of the general meeting of the Shareholder(s) - Votes.

13.1 The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

13.2 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.3 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of the Shareholders and its decisions are recorded in the minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of General Meetings.

14.1 General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers. Such meetings must be convened if the Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of the Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of September.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as the Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

15.4 If all Shareholders are present or represented at a meeting of the Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders may validly waive any convening formalities.

Chapter V.- Financial year

16. Financial year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of April and ends on the last day of March of the following year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution Right of Shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Chapter VI.- Liquidation

18. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 March 2009.

Subscription-payment

Thereupon, MRIF Luxembourg Restructure S.à. r.l., pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up to twenty thousand (20,000) Shares by contribution in cash, so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholders, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as the Managers of the Company for an unlimited period:

A Manager:

(i) Mr. Jean-François Trapp, born on 15 July 1975 in Thionville (France), with professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg; and

B Manager:

(ii) Mrs. Stéphanie PAUTOT-MARTINACHE, born on 2 October 1975 in Briey (France), with professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

For the purpose of the registration authorities, the amount of USD 20,000.- is valued at eur 12,583,38

IS VALs .0mThe amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1,900.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

MRIF Luxembourg Restructure S.à. r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 juillet 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, nom, siège social, objet, durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MRIF PULKOVO HOLDINGS S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

3.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment sans que cela soit restrictif l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4 La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites conformément aux prescriptions de la Loi.

3.5 La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre - partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

3.6 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.7 La société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1.-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de parts sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s).

6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6.1. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis.

6.2. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans le cas où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

7.3 En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales à des non-Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quart du capital social.

7.4 La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

7.5 Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.6 Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé.

Titre III.- Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

8.2 Le Conseil de Gérance est composé d'au moins deux membres (ci-après les «Gérants») et chacun comme le «Gérant») répartis en un ou plusieurs Gérant A et un ou plusieurs Gérant B. Les Gérants sont nommés à l'assemblée

générale annuelle des Associés pour une durée déterminée ou indéterminée et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles. Dans le cas où le Gérant est élu sans que le terme de son mandat soit précisé, il est réputé élu pour une durée de Six ans (6) à compter de la date de son élection.

8.3 Le Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée prise par l'assemblée générale des Associés.

8.4 En cas de vacance d'un ou plusieurs Gérant(s), pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour pallier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

8.5 Les Gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

8.6 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

8.7 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

8.8 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer ou agir lorsque au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée, avec au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, présents ou représentés, s'ils ont été nommés. Dans le cas où tous les Gérants de classe A ou tous les Gérants de classe B ont un intérêt opposé à celui de la Société, le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et agir si la moitié des Gérants (pour éviter tout doute, pas nécessairement plus de la moitié, à savoir deux sur quatre) sont présents ou représentés.

8.9 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Gérant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Gérant participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

8.10 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

8.11 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

8.12 Dans l'hypothèse où le Gérant ou un représentant de la Société ont un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction de la Société, ledit Gérant ou représentant devra en informer le Conseil de Gérance et ne pourra pas prendre part aux délibérations ainsi qu'au vote relatif à la transaction. L'intérêt opposé devra être reporté par le Conseil de Gérance à l'assemblée générale des associés suivante satisfaisant les conditions du quorum sous la responsabilité du Conseil de Gérance. Cette disposition n'est pas applicable à des décisions adoptées par le Conseil de Gérance relatives à des opérations courantes.

8.13 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous ses Gérants présents ou représentés aux séances et sont déposés dans les livres de la Société. Des extraits seront certifiés par un Gérant.

9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance ou deux de ses Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B.

11. Responsabilité des Gérants.

11.1 Un Gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

11.2 La Société indemniserait tout Gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas

manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à Indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

12. Délégation et agent du Conseil de Gérance

12.1 Le Conseil de Gérance ou deux de ses Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Le Conseil de Gérance ou deux de ses Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de L'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1 L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

13.2 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

13.3 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

14. Tenue d'assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Conseil de Gérance. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de septembre

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15.4 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés, et s'ils attestent avoir été informé de l'ordre du jour de l'assemblée, les Associés peuvent valablement renoncer aux formalités de convocation.

Titre V.- Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social

17. Droit de distribution des Parts Sociales.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Titre VI.- Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2009.

Souscription - libération

Ensuite, MRIF Luxembourg Restructure S.à r.l., prénommée, a souscrit les vingt mille (20.000) Parts Sociales du capital social qui ont été libérées moyennant des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les Associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Classe A:

(i) Monsieur Jean-François TRAPP, né le 15 Juillet 1975 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg; et

Gérant de Classe B:

(ii) Madame Stéphanie PAUTOT-MARTINACHE, née le 2 octobre 1975 à Briey (France), avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand - Duchy of Luxembourg. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 20.000,- est évalué à EUR 12.583,38.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.900,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2007/30812. - Reçu soixante trois euros dix cents (€63.10).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008109720/242/486.

(080127481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jean-Baptiste BEAUVOIR-PLANSON, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of ACHERON PORTFOLIO CORPORATION (LUXEMBOURG) (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B129880, pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company taken on 28 July 2008.

A copy of the said resolutions, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 27 June 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 30 August 2007 N ° 1838 page 88190. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated 16 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 5 June 2008, N ° 1390, page 66702.

2) Pursuant to article 5 of the updated articles of incorporation as of 16 April 2008 the Company's subscribed share capital is currently set at forty-seven million two hundred forty-six thousand and seventy-seven USD (USD 47,246,077.-) consisting of twenty-five thousand (25,000) class CA shares, of twenty-five thousand (25,000) class CB shares, twenty-nine million four hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-nine (29,499,979) class A shares and seventeen million six hundred ninety-six thousand and ninety-eight (17,696,098) class B shares, with a par value of one USD (USD 1.-) each.

3) Pursuant to article 5 of the updated articles of incorporation as of 16 April 2008 the authorized capital (which is inclusive of the subscribed capital) is set at five hundred million USD (USD 500,000,000.-) consisting of five hundred million (500,000,000) shares with a par value of one USD (USD 1.-) per share.

4) Pursuant to article 5 of the updated articles of incorporation as of 16 April 2008, the board of directors of the Company is authorized to issue during the period of five years from the date of the issuance of the class A shares, within the limits of the authorized capital, class A shares.

5) By resolutions adopted on 28 July 2008 the board of directors of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of seventeen million nine hundred forty-six thousand nine hundred sixty-seven USD (USD 17,946,967.-), in order to increase it from its current amount of forty-seven million two hundred forty-six thousand seventy-seven USD (USD 47,246,077.-) up to sixty-five million one hundred ninety-three thousand forty-four USD (USD 65,193,044.-) through the issuance of seventeen million nine hundred forty-six thousand nine hundred sixty-seven (17,946,967) A Shares with a par value of one USD (USD 1) each.

All the shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting of the entire tranche 4 shares of Acheron Portfolio Limited, a limited company having its registered office in a member state of the European Union incorporated and existing under the laws of Ireland, with registered office at Suite 7, International House Tara Street, Dublin 2, Ireland, registered with the Irish Companies Registration Office under number 431711 ("Acheron Limited").

The class A shares have been subscribed as follows:

SUBSCRIBER, REGISTERED ADDRESS	CONTRIBUTED SHARES	NEWLY ISSUED SHARES
Metage Funds Limited, P.O. Box 513GT Strathvale House, North Church Street, Georgetown, Cayman Islands	53,097	9,529,301
Antoine Bello, 16 Vanderburgh Avenue, Larchmont 10538, USA	1,062	190,597
Erich Bonnet, 15, rue Mademoiselle Versailles, 78000, France	1,770	317,662
Fortis Global Custody Services N.V. Re Swiss Capital, Fortis Global Custody Services N.V Rokin 55, Amsterdam, 1012 KK, Netherlands	10,620	1,905,848
Richard Conyers, 4 Jenningsbury Court, Hertford Heath, SG13 7NS, United Kingdom	354	63,532
Jean-Louis Lelogeais, 200 East 89th Street #35A, New York, 10128, United States	354	63,532
Fortis Nominees (Guernsey) Limited N1106, P.O. Box 119 Martello Court Admiral Park St-Peter Port, Guernsey, GY1 3HB, United Kingdom	10,619	1,905,848
Fortis (Isle of Man) Nominees Limited Re Swiss Capital, Fortis House 18-20 North Quay, Dougl IOM IM1 4LE, United Kingdom	10,619	1,905,848
SVM Cautious Managed Fund, 7 Castle Street, Edinburgh, EH2 3AH, United Kingdom	3,540	635,323
SVM Global Opportunities Fund, 7 Castle Street, Edinburgh, EH2 3AH, United Kingdom	7,080	1,270,645
Philippe Robin, Lotissement U'upa Uturoa Raiatea, Uturoa, 98735, France	708	127,065
Lindsay Thomas Sharp, 44 A Tufnell Park Road Tufnell Park, London, N7 0DT, United Kingdom	177	31,766

The total contribution in kind of twenty-eight million two hundred fifty thousand USD (USD 28,250,000.-) shall be allocated for seventeen million nine hundred forty-six thousand nine hundred sixty-seven USD (USD 17,946,967.-) to the share capital of the Company and for ten million three hundred three thousand thirty-three USD (USD 10,303,033.-) to the share premium account of the class A shares of the Company.

Pursuant to article 26-1 of the law on commercial companies, the above contribution in kind have been examined by Mr Marco CLAUDE, Lux-Audit Révision S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg pursuant to a report dated 28 July 2008, which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

Conclusion (in French version)

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at sixty-five million one hundred ninety-three thousand forty-four USD (USD 65,193,044.-) consisting of (25,000) class CA shares having a par value of one USD (USD 1.-) each, (25,000) class CB shares having a par value of one USD (USD 1.-) each, forty-seven million four hundred forty-six thousand nine hundred forty-six (47,446,946) class A shares having a par value of one USD (USD 1.-) each and seventeen million six hundred ninety-six thousand ninety-eight (17,696,098) class B Shares having a par value of one USD (USD 1.-) each."

Proportional capital duty exemption request

Considering that by resolutions adopted on 28 July 2008 the board of directors of the Company has decided to increase the subscribed share capital of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of the entire tranche 4 shares of a company having its registered office in a member state of the European Union, Acheron Portfolio Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Ireland, with registered office at Suite 7, International House Tara Street, Dublin 2, Ireland, registered with the Irish Companies Registration Office under number 431711, all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of the tranche 4 shares of Acheron Limited to the Company.

Valuation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente-et-un juillet,

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Baptiste BEAUVOIR-PLANSON, Maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de ACHERON PORTFOLIO CORPORATION (LUXEMBOURG) (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B129880, en vertu des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société en date du 28 juillet 2008.

Une copie des dites résolutions paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 27 Juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 août 2007, N ° 1834 page 88190. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 5 juin 2008, N ° 1390, page 66702.

2) Selon l'article 5 des statuts coordonnées de la Société en date du 16 avril 2008, le capital souscrit de la Société est de quarante-sept million deux cent quarante-six mille soixante-dix-sept USD (USD 47.246.077.-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie CA ayant une valeur nominale d'un USD (USD 1.-) chacune, vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie CB ayant une valeur nominale d'un USD (USD 1.-) chacune, vingt-neuf million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf (29.499.979) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un USD (USD 1.-) chacune et dix-sept million six cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-huit (17.696.098) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un USD (USD 1.-) chacune.

3) Selon l'article 5 des statuts coordonnées de la Société en date du 16 avril 2008, le capital autorisé (qui comprend le capital souscrit) s'élève à cinq cent million USD (USD 500.000.000.-) représenté par cinq cent million (500.000.000) actions ayant une valeur nominale d'un USD (USD 1.-) par action.

4) Selon l'article 5 des statuts coordonnés de la société en date du 16 avril 2008, le conseil d'administration est autorisé à émettre pendant une période de cinq ans à compter de la date d'émission des actions de la catégorie A, dans les limites du capital autorisé, des nouvelles actions de la catégorie A.

5) En vertu des résolutions prises en date du 28 juillet 2008, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions neuf cent quarante-six mille neuf cent soixante-sept USD (USD 17.946.967.-) afin de l'augmenter de son montant actuel de quarante-sept millions deux cent quarante-six mille soixante-dix-sept USD (USD 47.246.077.-) à la somme de soixante-cinq millions cent quatre-vingt-treize mille quarante-quatre USD (USD 65.193.044.-) par l'émission de dix-sept million neuf cent quarante-six mille neuf cent soixante-sept (17.946.967) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un USD (USD 1.-) chacune.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un apport en nature de toutes les actions de la tranche 4 de la société "Acheron Portfolio Limited", une limited company ayant son siège dans un état membre de l'Union Européenne régie par le droit irlandais, ayant son siège social à Suite 7, International House Tara Street, Dublin 2, Irlande, immatriculée auprès du Irish Companies Registration Office de Dublin sous le numéro 431711.

Les actions de catégorie A ont été souscrites comme suit:

NOM DU SOUSCRIPTEUR, ADRESSES	ACTIONS APPORTEES	ACTIONS NOUVELLEMENT EMISES
METAGE FUNDS LIMITED, P.O. BOX 513GT STRATHVALE HOUSE, NORTH CHURCH STREET, GEORGETOWN, CAYMAN ISLANDS	53.097	9.529.301
ANTOINE BELLO, 16 VANDERBURGH AVENUE, LARCHMONT 10538, USA	1.062	190.597
ERICH BONNET, 15, RUE MADEMOISELLE VERSAILLES, 78000, FRANCE	1.770	317.662
FORTIS GLOBAL CUSTODY SERVICES N.V. RE SWISS CAPITAL, FORTIS GLOBAL CUSTODY SERVICES N.V ROKIN 55, AMSTERDAM, 1012 KK, NETHERLANDS	10.620	1.905.848
RICHARD CONYERS, 4 JENNINGSBURY COURT, HERTFORD HEATH, SG13 7NS, UNITED KINGDOM	354	63.532
JEAN-LOUIS LELOGEAS, 200 EAST 89TH STREET #35A, NEW YORK, 10128, UNITED STATES	354	63.532
FORTIS NOMINEES (GUERNSEY) LIMITED N1106, P.O. BOX 119 MARTELLO COURT ADMIRAL PARK ST-PETER PORT, GUERNSEY, GY1 3HB, UNITED KINGDOM	10.619	1.905.848
FORTIS (ISLE OF MAN) NOMINEES LIMITED RE SWISS CAPITAL, FORTIS HOUSE 18-20 NORTH QUAY, DOUGLA IOM IM1 4LE, UNITED KINGDOM	10.619	1.905.848
SVM CAUTIOUS MANAGED FUND, 7 CASTLE STREET, EDINBURGH, EH2 3AH, UNITED KINGDOM	3.540	635.323
SVM GLOBAL OPPORTUNITIES FUND, 7 CASTLE STREET, EDINBURGH, EH2 3AH, UNITED KINGDOM	7.080	1.270.645
PHILIPPE ROBIN, LOTISSEMENT U'UPA UTUROA RAIATEA, UTUROA, 98735, FRANCE	708	127.065
LINDSAY THOMAS SHARP, 44 A TUFNELL PARK ROAD TUFNELL PARK, LONDON, N7 0DT, UNITED KINGDOM	177	31.766

La contribution totale en nature d'un montant de vingt-huit millions deux cent cinquante mille USD (USD 28.250.000.-) sera allouée à hauteur de dix-sept millions neuf cent quarante-six mille neuf cent soixante-sept USD (USD 17.946.967.-) au capital social de la Société, et à hauteur de dix millions trois cent trois mille trente-trois USD (USD 10.303.033.-) au compte prime d'émission rattaché aux actions de catégorie A de la Société.

Conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, l'apport en nature décrit ci-dessus a été examiné par Monsieur Marco Claude, Lux-Audit Révision S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg dans son rapport

en date du 28 juillet 2008, qui restera annexé à cet acte, afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement et qui conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est de soixante-cinq millions cent quatre-vingt-treize mille quarante-quatre USD (USD 65.193.044.-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie CA ayant une valeur nominale d'un USD (USD 1) chacune, vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie CB ayant une valeur nominale d'un USD (USD 1) chacune, quarante-sept million quatre cent quarante-six mille neuf cent quarante-six (47.446.946) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un USD (USD 1.-) chacune et dix-sept million six cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-huit (17.696.098) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un USD (USD 1) chacune."

Demande d'exemption du droit d'apport proportionnel

En vertu des résolutions prises en date du 28 juillet 2008, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social souscrit d'une société luxembourgeoise par un apport en nature consistant en la totalité des actions de la tranche 4 d'une société ayant son siège dans un état membre de l'Union Européenne, Acheron Portfolio Limited, une limited company régie par le droit irlandais, ayant son siège social à Suite 7, International House Tara Street, Dublin 2, Irlande, immatriculée auprès du Irish Companies Registration Office de Dublin sous le numéro 431711 ("Acheron Limited"), toutes les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, tel que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, sont réunies de sorte à bénéficier de l'exemption du droit proportionnel d'apport pour l'apport en nature des actions de la tranche 4 de Acheron Limited.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement au montant de sept mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.B. BEAUVOIR-PLANSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 août 2008. Relation: EAC/2008/10564. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 AOÛT 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008110428/239/216.

(080127849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Confiserie & Natur de Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 105.658.

—
Résolution de l'associé unique du 30 juillet 2008

Première et seule résolution

L'associé unique de la société, à savoir, Monsieur Jean-Guy DEGEY, gérant de sociétés, demeurant à B-4122 Neupré, 7, rue du Ruisseau, décide de changer l'adresse de la société à L-9964 Huldange/Schmiede, 3, op d'Schmëtt.

Monsieur Jean-Guy DEGEY

Associé unique

Référence de publication: 2008108879/823/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 août 2008, réf. DSO-CT00191. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080125124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Neopost Luxembourg, succursale luxembourgeoise de Neopost SPRL/BVBA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.047.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Il résulte d'une décision du gérant prise le 8 juillet 2008 que:

L'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de la succursale luxembourgeoise (la «Succursale») de la société Neopost SPRL/BVBA (la «Société») constituée sous le droit belge, a été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

- 1- L'adresse de la Succursale est: 7a, rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg.
- 2- Les activités de la Succursale seront la vente, la location et les services d'entretien du matériel pour l'automatisation du courrier (e.a. des machines de mise sous pli, des systèmes d'adressage,...)
- 3- La Société est enregistrée auprès du registre de sociétés Belgique (RPR Bruxelles), sous le numéro d'enregistrement :.0473.049.006
- 4- La dénomination sociale de la Société est «NEOPOST SPRL/BVBA» et sa forme est SARL (société à responsabilité limitée). La dénomination de la Succursale est «Neopost Luxembourg, succursale luxembourgeoise de Neopost SPRL/BVBA»
- 5- La Société est engagée par la signature individuelle de son gérant M. François Paul, né le 23 mars 1949 à Saumur, France, demeurant à 37 Ikaroslaan, B-1930 Zaventem, Belgique.
- 6- La Succursale est engagée par la seule signature de Mme Ann Sanders, née le 9 septembre 1968 à Louvain, Belgique, demeurant à 37 Ikaroslaan, B-1930 Zaventem, Belgique à titre de:

gérant unique en charge de la gestion quotidienne y compris notamment:

- représentation à l'égard des tiers (y compris notamment toutes les administrations et La Poste)
- investissement à hauteur d'un montant maximum de 50.000 EUR par opération
- conclusion de baux à hauteur d'un montant maximum annuel de 50.000 EUR
- embauche et licenciement de salariés (impliquant un salaire maximum annuel de 45.000 EUR)
- ouverture et clôture de comptes bancaires
- recouvrement des créances

Possibilité de délégation, à durée déterminée uniquement, de tout ou partie des pouvoirs.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour NEOPOST SPRL/BVBA

Signature

Référence de publication: 2008110252/296/39.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12261. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080128135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.450,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.510.

1/ Le siège social correct de la société est le suivant: 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg

2/ La nouvelle adresse professionnelle du gérant de type A, Ronan O'Donoghue est au 8, Raglan Road, Dublin 4 Ballsbridge, Irlande.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108888/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Etoile Centuria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 131.999.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CENTURIA HOLDING B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165 Telestone 8, 1043BW Amsterdam and registered with the Trade Register of Amsterdam under number B.V. 1222775,

here represented by Ms. Emilie Viard, maître en droit, residing in Nancy, by virtue of a proxy, given in Paris, on 15 July 2008.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Etoile Centuria S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131999, having its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 31 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2408 on 24 October 2007.

The sole shareholder representing the entire share capital takes the following resolution:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate purpose of the Company and to amend article 2 in the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is to render administrative, accounting, technical, financial, economic or management services, including property management services, to other companies, partnerships or enterprises, whether located in Luxembourg or abroad, in which the Company holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purpose."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CENTURIA HOLDING B.V., une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165 Telestone 8, 1043BW Amsterdam, enregistrée au registre de la chambre du commerce et de l'industrie d'Amsterdam sous le numéro B.V. 1222775,

ici représentée par Mademoiselle Emilie Viard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 15 juillet 2008.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Etoile Centuria S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131999, ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2408 le 24 octobre 2007.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

L'objet de la Société est également de fournir des services administratifs, comptables, techniques, financiers, économiques ou de gestion, y compris des services de gestion de propriété, à toute autre société ou entreprises, situées au Luxembourg ou à l'étranger, dans lesquelles la Société détient des participations directes ou indirectes ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes les dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. VIARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31284. — Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110329/242/93.

(080127965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.436.

1/ Le siège social correct de la société est le suivant: 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

2/ La nouvelle adresse professionnelle du gérant de type A, Matthew Charles Fleming, est au 8, Raglan Road, Dublin 4 Ballsbridge, Irlande

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108889/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 133.988.

1/ Le siège social correct de la société est le suivant: 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

2/ La nouvelle adresse professionnelle du gérant de type A, Matthew Charles Fleming, est au 8, Raglan Road, Dublin 4 Ballsbridge, Irlande

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108891/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Hostellerie du Millénaire, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg E 1.722.

Extrait de dissolution

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 juillet 2008, numéro 2008/1572 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 25 juillet 2008, relation: CAP/2008/2375, de la société civile immobilière "HOSTELLERIE DU MILLENAIRE", avec siège social à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro E 1722, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 septembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 31 du 25 janvier 1990, ce qui suit:

- les associés ont procédé à la dissolution et à la liquidation de la société prédite avec effet au 23 juillet 2008,
- la société n'a plus d'activités,
- la liquidation est achevée et les associés ont déclaré assumer tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute,
- les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl.

Bascharage, le 21 août 2008.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2008109016/236/24.

(080126696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Maarik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.218.

Le bilan de la société au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

105619

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008108911/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09070. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Lux Mer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.956.

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Robert SIMONETTI, commerçant, né à Brando (France) le 30 janvier 1954, demeurant à F-20137 Porto Vecchio, Immeuble U Palmu, La Marine,

détenteur de quatre-vingt-dix (90) parts sociales,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Serge GRATTESSOLE, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 31 juillet 2008, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

2.- Monsieur Serge GRATTESSOLE, administrateur de sociétés, né à Paris (France) le 10 août 1949, demeurant à L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg,

détenteur de dix (10) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "LUX MER s.à r.l." avec siège social à L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg, en voie d'inscription au R.C.S.L., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juillet 2008, non encore publié au Mémorial C,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. alinéa 1^{er}** . La société a pour objet l'acquisition d'un bateau, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GRAATTESSOLE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 août 2008. Relation: CAP/2008/2482. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 août 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008109815/236/40.

(080127112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

R-Solution, Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 124.412.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108922/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10163. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Odyssey Financial Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 51.921.

Présents: Antoine Duchateau Didier Vankeerberghen

Charlie Barrass Eggermont Guy

Résolution Unique

Le Conseil d'Administration décide de donner pouvoir de signature conjointement 2 à 2 à toutes les personnes reprises ci-après:

Unique Résolution

The Board of Directors decides to give a signature mandate to any two, jointly, of the following persons:

NOM, FONCTION

KEN WATSON, M&A Integration Director, FONDE DE POUVOIR

HUGUES VANDEPEUTTE, Financial Controller, FONDE DE POUVOIR

ERIC COMBLAIN, Finance Director, FONDE DE POUVOIR

JOHN VUKOVIC, Vice-President Corporate Developpement, FONDE DE POUVOIR

ELIZABETH LEFEBVRE, General Counsel, FONDE DE POUVOIR

EDOUARD MARTIN, Internal Support Director, FONDE DE POUVOIR

HENRI CHAPATTE, Vice-President Human Ressources, FONDE DE POUVOIR

MONIKA METTLER, Human Ressources Director, FONDE DE POUVOIR

ARNAUD BIANCHI, Human Ressources Manager, FONDE DE POUVOIR

GREG O'NEILL, Product & Customer Support Services Senior Vice-President, FONDE DE POUVOIR

JAMES THOMSON, Development Vice -President, FONDE DE POUVOIR

SERGE ANDRIEUX, Vice-President Architecture, P.M.T FONDE DE POUVOIR

MICHEL MATHYS, Marketing Vice-President, FONDE DE POUVOIR

PHILIPPE PLANCHAT, Delivery Services Vice President, FONDE DE POUVOIR

MICHEL JONGEN, Germany, Austria & Eastern Europe General Manager, FONDE DE POUVOIR

FRANÇOIS JACQUEMART, Benelux & France General Manager, FONDE DE POUVOIR

STEVE D'SOUZA, North Europe General Manager, FONDE DE POUVOIR

THIERRY DIVENOT, Switzerland & Southern Europe General Manager, FONDE DE POUVOIR

JAMES KERN, Vice-President America, FONDE DE POUVOIR

DAVE WHITE, Vice-President Asia Pacific & M-E, Fonde de pouvoir

Le 15 mai 2008.

Pour le Conseil d'Administration / For the Board or Directors

CA Odyssey Financial Technologies s.a.

Guy Eggermont / Antoine Duchateau

Administrateur / Président du Conseil

Référence de publication: 2008109814/2747/42.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Avensis, Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 71.086.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108923/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10161. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

SSTEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 10, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 141.033.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-et-un août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Luc NOLL, gérant de société, demeurant à F-57710 Tressange, 18, rue du Général de Maud'Huy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le commerce en général.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SSTEP S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Jean-Luc NOLL, gérant de société, demeurant à F-57710 Tressange, 18, rue du Général de Maud'Huy.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ neuf cents Euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Madame Audrey NOLL, employée privée, demeurant à L-1727 Luxembourg, 10, rue Arthur Herchen.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1727 Luxembourg, 10, rue Arthur Herchen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-L NOLL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 août 2008. Relation: ECH/2008/1133. — Reçu soixante-deux euros 12.400.- à 0,5% = 62.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008110241/201/96.

(080127903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Immo-R, Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.
R.C.S. Luxembourg B 93.736.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108924/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10155. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Plymouth HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.504,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 134.844.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "T5 S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 19 December 2007 published in the Mémorial C number 229 of 29 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 134.844. The articles of incorporation have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is declared open at 11.15. a.m. with Maître Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Nicolas GAUZES, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To change the name of the Company to "Plymouth HoldCo S.à r.l."
2. To create seven (7) new classes of shares namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares and class G shares, and to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class A shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class B shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class C shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class D shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class E shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class F shares and one thousand seven hundred eighty-four (1,784) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
3. To increase the share capital of the Company by an amount of four euro (EUR 4.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-).
4. To issue four (4) new class G shares having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.
5. To accept subscription for these newly issued shares and to accept payment in full of such new class G shares, together with a share premium of one million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six euro twenty-two cent (EUR 1,499,996.22), by a contribution in kind.
6. To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-) represented by one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class A shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class B shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class C shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class D shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class E shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class F shares and one thousand seven hundred eighty-eight (1,788) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
7. To amend articles 1, 5, 6, 23 and 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.

8. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above.

9. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the name of the Company to "Plymouth HoldCo S.à r.l."

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to create seven (7) new classes of shares namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares and class G shares and to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class A shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class B shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class C shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class D shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class E shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class F shares and one thousand seven hundred eighty-four (1,784) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which are all held by Triton Managers II Limited acting as General Partner of Triton Fund II LP.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four euro (EUR 4.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-).

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue four (4) new class G shares having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

Fifth resolution

Subscription and payment

Thereupon appeared Maître Marc LOESCH, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of (i) Triton Managers II Limited, acting as General Partner of the following Jersey registered limited partnerships entities: Triton Fund II LP, TWO Triton Fund (Executives) LP and TWO Triton Fund F&F No.2 LP, each with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX and (ii) TFF Limited, acting as General Partner of TWO Triton Fund F&F LP (the "Subscribers").

The Subscribers declared to subscribe for an aggregate of four (4) new class G shares and to make payment in full of each such new class G shares, in an aggregate amount of four euro (EUR 4.-), together with a share premium of one million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six euro and twenty-two cent (EUR 1,499,996.22), making a total amount of one million five hundred thousand euro and twenty-two cent (EUR 1,500,000.22), by a contribution in kind consisting in receivables held by the Subscribers against the Company (the "Contribution in Kind").

The new class G shares are subscribed as follows:

(i) one (1) new class G share is subscribed by Triton Managers II Limited acting as General Partner of Triton Fund II LP, fully paid in, together with an aggregate share premium of three hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-nine euro and six cent (EUR 374,999.06), and

(ii) one (1) new class G share is subscribed by Triton Managers II Limited acting as General Partner of TWO Triton Fund (Executives) LP, fully paid in, together with an aggregate share premium of three hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-nine euro and five cent (EUR 374,999.05), and

(iii) one (1) new class G share is subscribed by Triton Managers II Limited acting as General Partner of TWO Triton Fund F&F No.2 LP, fully paid in, together with an aggregate share premium of three hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-nine euro and six cent (EUR 374,999.06), and

(iv) one (1) new class G share is subscribed by TFF Limited acting as General Partner of TWO Triton Fund F&F LP, fully paid in, together with an aggregate share premium of three hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-nine euro and five cent (EUR 374,999.05).

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscribers acting through their duly appointed attorney in fact declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Subscribers acting through their duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by the Board of Managers, wherein the Contribution in Kind so contributed is described and valued.

That report after having been initialled by the notary and the appearing person will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-) represented by one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class A shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class B shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class C shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class D shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class E shares, one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class F shares and one thousand seven hundred eighty-eight (1,788) class G shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Seventh resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend articles 1, 5, 6, 20 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 1 shall from now on read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** There exists a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Plymouth HoldCo S.à r.l."

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-) represented by one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class A shares (the "Class A shares"), one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class B shares (the "Class B shares"), one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class C shares (the "Class C shares"), one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class D shares (the "Class D shares"), one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class E shares (the "Class E shares"), one thousand seven hundred eighty-six (1,786) class F shares (the "Class F shares") and one thousand seven hundred eighty-eight (1,788) class G shares (the "Class G shares") altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 23 and 24 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

As a result, article 6 shall from now on read as follows:

" **Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The

shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law. In such case, the rules of priority and proportions set out in article 23 for the appropriation of profits will apply accordingly."

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

" Art. 23. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five point five per cent (5.5%) of the nominal value of the Class B shares', then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5%) of the nominal value of the Class C shares', then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4.5%) of the nominal value of the Class D shares', and, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class E shares', and, then,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point five per cent (3.5%) of the nominal value of the Class F shares', and, then,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three per cent (3%) of the nominal value of the Class G shares' or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class G shares, based on their respective shareholding in the Class G shares.

Should no Class G shares be in issue or should all the Class G shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class F shares shall be entitled to receive the higher of (i) three point five per cent (3.5%) of the respective Class F shares' nominal value or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among the holders of Class F shares, based on their respective shareholding in the Class F shares. Should no Class G shares and Class F shares be in issue or should all the Class G shares and Class F shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class E shares shall be entitled to receive the higher of (i) four per cent (4%) of the respective Class E shares' nominal value or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among the holders of Class E shares, based on their respective shareholding in the Class E shares. Should no Class G shares, Class F shares and Class E shares be in issue or should all the Class G shares, Class F shares and Class E shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class D shares shall be entitled to receive the higher of (i) four point five per cent (4.5%) of the respective Class D shares' nominal value or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among the holders of Class D shares, based on their respective shareholding in the Class D shares. Should no Class G shares, Class F shares, Class E shares and Class D shares be in issue or should all the Class G shares, Class F shares, Class E shares and Class D shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class C shares shall be entitled to receive the higher of (i) five per cent (5%) of the respective Class C shares' nominal value or (ii) the all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among the holders of Class C shares, based on their respective shareholding in the Class C shares. Should no Class G shares, Class F shares, Class E shares, Class D shares and Class C shares be in issue or should all the Class G shares, Class F shares, Class E shares, Class D shares and Class C shares have been cancelled following their repurchase

or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class B shares shall be entitled to receive the higher of (i) five point five per cent (5.5%) of the respective Class B shares' nominal value or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among the holders of Class B shares, based on their respective shareholding in the Class B shares. Should no Class G shares, Class F shares, Class E shares, Class D shares, Class C shares and Class B shares be in issue or should all the Class G shares, Class F shares, Class E shares, Class D shares, Class C shares and Class B shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class A shares shall be entitled to receive the higher of (i) six per cent (6%) of the respective Class A shares nominal value or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class A shares, based on their respective shareholding in the Class A shares.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result, article 24 shall from now on read as follows:

" **Art. 24. Dissolution, liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares and Class G shares to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 23 for the appropriation of profits."

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at twelve thousand euro.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "T5 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 229 du 29 janvier 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.844. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11 heures 15 sous la présidence de Maître Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Nicolas GAUZES, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en "Plymouth HoldCo S.à r.l."

2. Création de sept (7) catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G et conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune en mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie A, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie B, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie C, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie D, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie E, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie F, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre euros (EUR 4,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-).

4. Emission de quatre (4) nouvelles parts sociales de catégorie G ayant les droits et privilèges établis dans les statuts de la Société.

5. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales de catégorie G, incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et vingt-deux cents (EUR 1.499.996,22), par un apport en nature.

6. Fixation du capital social de la Société à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-) représenté par mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie A, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie B, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie C, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie D, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie E, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie F, mille sept cent quatre-vingt-huit (1.788) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

7. Modification de l'article 1^{er}, de l'article 5, de l'article 6, de l'article 23 et de l'article 24 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédemment proposées, et en particulier, les droits et privilèges attachés à chacune des catégories de parts sociales.

8. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en œuvre les résolutions ci-dessus proposées.

9. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "Plymouth HoldCo S.à r.l."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de créer sept (7) catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G et de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune en mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie A, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de Catégorie B, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie C, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie D, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie E, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie F, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre euros (EUR 4,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'émettre quatre (4) nouvelles parts sociales de catégorie G ayant les droits et privilèges établis dans les statuts de la Société.

Cinquième résolution

Souscription et paiement

Ensuite s'est présenté Maître Marc LOESCH, précité, agissant en vertu d'une procuration spécialement attribuée par (i) Triton Managers II Limited, agissant en tant que General Partner des limited partnerships suivants: Triton Fund II L.P., TWO Triton Fund (Executives) L.P. et TWO Triton Fund F&F No 2 L.P., chacun des partnerships ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, ainsi que par (ii) TFF Limited, agissant en tant que General Partner de TWO Triton Fund F&F L.P., (les "Souscripteurs").

Les Souscripteurs ont déclaré souscrire quatre (4) nouvelles parts sociales de catégorie G et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales de catégorie G, pour un montant global de quatre euros (EUR 4,-), incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt seize euros et vingt-deux cents (EUR 1.499.996.22) le tout représentant un montant total d'un million cinq cent mille euros et vingt-deux cents (EUR 1.500.000.22), par un apport en nature consistant dans l'apport de créances détenues par les Souscripteurs contre la Société (l'"Apport en Nature").

En particulier, les Souscripteurs déclarent souscrire aux nouvelles parts sociales de catégorie G de la manière suivante:

(i) une nouvelle part sociale de catégorie G est souscrite par Triton Managers II Limited agissant en tant que General Partner de Triton Fund II L.P., entièrement libérée et incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et six cents (EUR 374.999,06), et

(ii) une nouvelle part sociale de catégorie G est souscrite par Triton Managers II Limited agissant en tant que General Partner de TWO Triton Fund (Executives) L.P., entièrement libérée et incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinq cents (EUR 374.999,05), et

(iii) une nouvelle part sociale de catégorie G est souscrite par Triton Managers II Limited agissant en tant que General Partner de TWO Triton Fund F&F No 2 L.P., entièrement libérée et incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et six cents (EUR 374.999,06), et

(iv) une nouvelle part sociale de catégorie G est souscrite par TFF Limited agissant en tant que General Partner de TWO Triton Fund F&F L.P., entièrement libérée et incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinq cents (EUR 374.999,05).

La preuve de la propriété par les Souscripteurs de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs agissant par le biais de leur mandataire ont déclaré que cet Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Les Souscripteurs agissant par le biais de leur mandataire ont déclaré qu'un rapport a été réalisé par le Conseil de Gérance, dans lequel l'Apport en Nature a été décrit et évalué.

Ce rapport après avoir été paraphé par le notaire et le comparant restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer le montant du capital social de la Société à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-), représenté par mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie A, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie B, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie C, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie D, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie E, mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie F, mille sept cent quatre-vingt-huit (1.788) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Septième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 1^{er}, l'article 5, l'article 6, l'article 23 et l'article 24 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

L'article 1^{er} aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un seul associé. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés, par suite notamment.

La Société adopte la dénomination sociale "Plymouth HoldCo S.à r.l."

L'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504.-) représenté par mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie A ("parts sociales de Catégorie A"), mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie B ("parts sociales de Catégorie B"), mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie C ("parts sociales de Catégorie C"), mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie D ("parts sociales de Catégorie D"), mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie E ("parts sociales de Catégorie E"), mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de catégorie F ("parts sociales de Catégorie F"), mille sept cent quatre-vingt-huit (1.788) parts sociales de catégorie G ("parts sociales de Catégorie G"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et entièrement libéré.

Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 23 et 24 des présents statuts, les droits et obligations afférents aux parts sociales sont identiques.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore pour affecter ces fonds à la réserve légale."

L'article 6 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales. Dans cette hypothèse, les règles de priorités et proportions telle qu'établies à l'article 23 concernant l'affectation des bénéfices seront applicables."

L'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 23. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de parts sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie A, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie B, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie C, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie E, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à trois virgule cinq pour cent (3,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie F, et enfin,

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale soit à (i) trois pour cent (3%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie G soit à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), s'il apparaît que cette dernière somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie G ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie G viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit soit à (i) trois virgule cinq pour cent (3,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie F soit à une (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), s'il apparaît que cette dernière somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie G et aucune part sociale de Catégorie F ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie G et F viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit soit à (i) quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie E soit à (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), s'il apparaît que cette dernière somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie G, aucune part sociale de Catégorie F et aucune part sociale de Catégorie E ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie G, les parts sociales de Catégorie F et les parts sociales de Catégorie E viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit soit à (i) quatre virgule cinq pour cent (4,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D soit à (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), s'il apparaît que cette dernière somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie G, aucune part sociale de Catégorie F, aucune part sociale de Catégorie E et aucune part sociale de Catégorie D ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie G, les parts sociales de Catégorie F, les parts sociales de Catégorie E et les parts sociales de Catégorie D viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires des parts sociales de Catégorie C auront droit à (i) cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie C ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), s'il apparaît que cette somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie G, aucune part sociale de Catégorie F, aucune part sociale de Catégorie E, aucune part sociale de Catégorie D et aucune part sociale de Catégorie C ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie G, les parts sociales de Catégorie F, les parts sociales de Catégorie E, les parts sociales de Catégorie D et les parts sociales de Catégorie C viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires des parts sociales de Catégorie B auront droit à (i) cinq virgule cinq pour cent (5,5%) de la valeur nominale des parts sociales ordinaires ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), s'il apparaît que cette somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie G, aucune part sociale de Catégorie F, aucune part sociale de Catégorie E, aucune part sociale de Catégorie D, aucune part sociale de Catégorie C et aucune part sociale de Catégorie B ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie G, les parts sociales de Catégorie F, les parts sociales de Catégorie E, les parts sociales de Catégorie D, les parts sociales de Catégorie C et les parts sociales de Catégorie B viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires des parts sociales de Catégorie A auront droit à (i) six pour cent (6%) de la valeur nominale des parts sociales ordinaires ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), s'il apparaît que cette somme est la plus élevée.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes."

L'article 24 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation dû aux propriétaires de parts sociales ordinaires, de parts sociales de catégorie A, de parts sociales de catégorie B, de parts sociales de catégorie C, de parts sociales de catégorie D, de parts sociales de catégorie E, de parts sociales de catégorie F et de parts sociales de catégorie G dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et en fonction des proportions telles que prévues à l'article 23 concernant la répartition des profits."

Huitième résolution

L'assemblée générale des associés décide de conférer les pouvoirs nécessaires au conseil de gérance pour mettre en œuvre les résolutions proposées ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à douze mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LOESCH, N. GAUZES, C. BLESS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 août 2008. Relation: EAC/2008/10488. — Reçu sept mille cinq cents Euros (1.500.000.- à 0,5% = 7.500.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008110429/239/528.

(080127854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

MSREF V Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.652.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008108925/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08428. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

MSREF IV Messorio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.258.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008108926/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08419. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Shanna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.704.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 30 juin 2008

1. Mme Adriana DE ALCANTARA a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. M. Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
6. M. Rémi CHEVALIER, administrateur de sociétés, né à Sainte-Foy-Lès-Lyon (France), le 27 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
7. M. Philippe TOUSSAINT, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 13/08/2008.

Pour SHANNA S.A.

Pour extrait sincère et conforme

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008109424/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

MSREF V Lorenzo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.722.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008108927/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08415. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

A-R-A Retail Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.233.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Anne Delord

Gérant

Référence de publication: 2008108928/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09521. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Geneva Management Group (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 85.717.

- Constituée suivant acte reçu par Me Paul BETTINGEN, notaire de résidence à L-NIEDERANVEN, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 738 du 15 mai 2002, dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte par M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à L-LUXEMBROURG, en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 597 du 13 avril 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 juillet 2008 que les décisions suivantes ont été prises:

- transfert du siège social de la société avec effet immédiat au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG.

- démission du commissaire aux comptes, à savoir:

*MONTBRUN REVISION S.à.r.l., avec siège social à 5, boulevard de la foire, L-2013 LUXEMBOURG.

- a été nommé en remplacement:

au poste de commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A., avec siège social à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG, immatriculée sous le n ° B-54.231 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Pour la société GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008108981/687/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

JER Geppi 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.936.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008108929/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08412. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

JER Geppi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.440.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008108930/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08406. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Levanna Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.541.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 26 mai 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2008.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 11/08/2008.

LEVANNA SICAV

Edoardo TUBIA / Onelio PICCINELLI

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008109785/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09705. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

JER Europe Fund III 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.926.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008108931/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08434. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

JER Europe Fund III 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.927.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008108932/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08432. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

TransAlzette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 116.010.

LE SOUSSIGNE:

- Monsieur DA COSTA RODRIGUES Mario Rogério, chauffeur, demeurant 5, rue du Stade,

Lequel déclare qu'il est le seul associé, de la société TRANSALZETTE SARL, avec siège social à L-4325 ESCH/ALZETTE, 5, rue du Stade, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 avril 2006, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1347 du 12 juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116010.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire sous seing privé et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer à compter de ce jour:

- Monsieur Manuel OLIVEIRA FERREIRA de sa fonction de gérant technique de la prédite société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

L'assemblée décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

- Dans la fonction de gérant technique

Monsieur DAS NEVES GONCALVES José Luis, chauffeur, demeurant à 12 Rua Zeca Afonso P-3020-844 SOUZELAS, né le 16/04/1970 à Coimbra (P)

Troisième résolution

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Fait en trois exemplaires, à Esch-sur-Alzette, le 25/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008109818/5638/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11174. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

JER Geppi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.440.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008108933/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08430. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Financière Houlgataise S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.882.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008108934/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08461. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Gries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 50.173.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 juillet 2008, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Madame Mireille GEHLEN, Administrateur B Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Thierry JACOB, Administrateur B Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, Administrateur A, Maître en droit, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Madame Alessandra RUCCI, Administrateur A, demeurant professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano, Suisse.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- Monsieur Michele ROMERIO, Comptable, demeurant professionnellement à Carabella 26, CH-6582 Pianezzo, Suisse.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008109045/802/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Financière Houlgataise S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.882.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008108935/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08462. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Targa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 67.250.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

TARGA S.A., Société Anonyme

Vincent THILL / Olivier CONRARD

Référence de publication: 2008108937/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09726. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Advent ECard Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 140.465.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 21 juillet 2008 que:

- Frédéric Francesconi a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat;
- Myriam Deltenre, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet au 21 juillet 2008 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- M. Myriam Deltenre;
- M. Desmond Mitchell;
- M. Michael J. Ristaino

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109039/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09574. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Vitalogie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 19.228.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.08.08.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008108938/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05680. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Waverton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.568.

Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 octobre 2004, acte publié au Mémorial C no 1305 du 21 décembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WAVERTON LUXEMBOURG S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108942/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08479. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

SGAM AI Multi Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.394.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 13 juin 2008

1. Démission de M. Philippe BROSSE en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Philippe BROSSE, résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault 92043 - Paris La Défense Cedex, FRANCE, de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 13 juin 2008.

2. Cooptation de M. Olivier LECLER en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Philippe BROSSE

Les Administrateurs restants décident de coopter Monsieur Olivier LECLER, résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault 92043 - Paris La Défense Cédex, FRANCE, en remplacement de M. Philippe BROSSE, en qualité de Président du Conseil d'Administration avec effet au 13 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008109375/3451/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Altex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.957.

Constituée par-devant M^e Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 janvier 1990, acte publié au Mémorial C n^o 268 du 7 août 1990, et modifiée pour la dernière fois par acte sous seing-privé en date du 1^{er} juin 2001, acte publié au Mémorial C no 1006 du 2 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALTEX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108944/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08475. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Hermes Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.228.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 11 July 2008.

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Yves de Vos, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Hans Nikolaus Gerner, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Romain Moebus, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

The Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandate of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the shareholders to be held in the year two thousand and nine.

French translation:

Traduction en français:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 12 juillet 2008 au siège de la Société à Luxembourg

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M Yves de Vos, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M Hans Nikolaus Gerner, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M Romain Moebus, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le réviseur d'entreprises est:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de l'an deux mille neuf.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Signatures

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2008109760/520/37.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

F&D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.304.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 novembre 2003, acte publié au Mémorial C no 1381 du 31 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F&D S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108945/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08474. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Phitex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.990.

Constituée par-devant M^e Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors notaire de résidence à Capellen (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 janvier 1990, acte publié au Mémorial C n^o 282 du 16 août 1990, et modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 683 du 4 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHITEX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108946/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08473. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Tres, Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 69.713.

L'an deux mil huit, le onze août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRES", avec siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck

constituée sous le nom de VIDEOCOM suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 29 avril 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 du 15 juillet 1999

modifié, en adoptant sa dénomination actuelle, suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 808 du 1^{er} août 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69.713,

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco CALDANA, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Elargissement de l'objet social et modification de l'article 4 des statuts.
- 2.- Restructuration du capital social.
- 3.- Instauration d'un droit de préemption et modification de l'article 5 des statuts.
- 4.- Divers.

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la société et en conséquence de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes activités de conseil économique, de prestation de services de secrétariat, de recherche, de médiation, d'administration et de contrôle au sens le plus large, à l'exclusion des activités réservées aux professions d'expert-comptable et de réviseur d'entreprises.

Elle fournira spécialement toutes assistances relatives à l'étude, la promotion, la constitution, le développement, la réorganisation et la gestion de toute entreprise.

Elle pourra rendre tous services et fournir toutes assistances généralement quelconques de nature à faciliter l'établissement et le développement des activités de personnes tant physiques que morales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Elle pourra prêter tous services d'agent ou d'intermédiaire commercial et industriel, en agissant soit pour son propre compte, soit comme représentant ou délégué de tiers.

Elle pourra aussi prêter tous services d'assistance, de conseil en matière de gestion de projets, de collaboration et d'administration généralement quelconques, développer des structures d'investissements et/ou des systèmes de communication, tant au niveau national qu'international.

Elle peut développer des solutions intégrées ayant pour but d'améliorer l'efficacité des activités d'investissement et agir comme centre de service pour client institutionnels.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de restructurer le capital social de sorte que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et une euros (31,-EUR) chacune seront remplacées par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de procéder, aux différentes écritures dans le livre des actionnaires suite à cette restructuration du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer dans les statuts de la société un droit de préemption et en conséquence décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit les offrir préalablement aux autres actionnaires dans une lettre recommandée envoyée au conseil d'administration, qui la continuera immédiatement aux actionnaires par courrier recommandé. Si le cessionnaire est non-actionnaire l'offre indiquera notamment de manière précise:

- L'identité du candidat cessionnaire
- Le nombre d'actions que le candidat cessionnaire entend acquérir

- Le prix que le candidat cessionnaire propose de payer pour ces actions (ou de contre-prestation non constituée par un versement d'une somme d'argent, l'évaluation de cette contre-valeur en espèces, sinon en cas d'absence de prix, la valeur au pro-rata des actions à céder dans l'avoir social du dernier bilan approuvé).

- Les conditions de paiement et les autres conditions qui régissent la cession proposée des actions.

Les actionnaires doivent prendre position par rapport à cette offre endéans les deux mois de la réception. En cas de refus d'agrément du candidat cessionnaire, les actionnaires pourront soit racheter les actions offertes soit désigner un ou plusieurs tiers auxquels le cédant sera tenu de céder ses actions.

Les héritiers ou ayants cause d'un actionnaire décédé doivent dans les trois mois et quarante jours solliciter l'agrément par tous les autres actionnaires par l'entremise du conseil d'administration. A défaut d'agrément unanime ils sont tenus de céder les actions aux autres actionnaires ou à des tiers par eux désignés.

Dans toutes les hypothèses de rachat par les actionnaires ceux des actionnaires qui sont intéressés à un rachat peuvent racheter l'ensemble des actions offertes en proportion des actions détenues par eux. Pour la détermination de cette proportion ni les actions rachetées, ni celles des actionnaires qui ne seraient pas intéressés au rachat ne seront prises en considération.

Dans toutes les hypothèses de rachat par les actionnaires les modalités et conditions de la cession résulteront d'une convention sous seing privé entre les actionnaires. En particulier le prix sera celui fixé dans cette convention ou, à défaut, le prix déterminé par des experts sur base de l'avoir social du dernier bilan approuvé.

En l'absence de convention chaque actionnaire peut désigner un expert à condition de le faire endéans la quinzaine de l'envoi de la prise de position prévue à l'alinéa 3. Les experts doivent désigner un expert supplémentaire si ceci est requis pour les départager. A défaut d'accord des experts sur la personne de l'expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Tous les experts doivent être choisis parmi la liste des Réviseurs d'Entreprises ou Experts comptables agréés à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.100,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAUER, M. MAYER, M. CALDANA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2008. Relation: LAC/2008/33655. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008109742/206/128.

(080126916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Nouvelle Initiative d'Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.759.

Constituée par-devant M^e Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 1097 du 27 mars 2007, modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 février 2007, acte publié au Mémorial C no 1107 du 8 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nouvelle Initiative d'Entreprise S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108947/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08471. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

DOD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 140.995.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme D.O. Consulting S.A. ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 9, Place Dargent (RCS Luxembourg N° B.135.302) ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Dominique Colaianni, restaurateur, né à Nancy (France), le 11 avril 1964, demeurant à L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville

2.- Monsieur Daniel PUPITA, restaurateur, né à Esch sur-Alzette, 24 août 1962 demeurant à L-3373 Leudelange, 7, Domaine Schmiseleck

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques à consommer sur place.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de DOD S.à r.l.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi dans le Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- DO Consulting S.A.	50
2.- Daniel PUPITA	50
Total:	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément unanime de tous les autres associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Olivier FELLMANN, restaurateur, née le 23 décembre 1965, à Besancon (F), 2, am Steffesgaart 5222 Sandweiler, gérant technique

b) Monsieur Daniel PUPITA, prénommé, gérant administratif.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, soit par la signature individuelle du gérant technique, soit par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. COLAIANNI, D. PUPITA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2008, Relation: LAC/2008/33637. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008109724/206/89.

(080127232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Caleche Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.996.

Constituée par-devant M^e Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 261 du 15 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CALECHE HOLDING S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008108948/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08470. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Interprogramme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 8.114.

Constituée suivant acte reçu par M^e Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1968, publié au Mémorial C no 175 du 16 novembre 1968, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 mars 1970, publié au Mémorial C no 118 du 13 juillet 1970, modifiée suivant acte reçu par M^e Fernand UNSEN, notaire de résidence à Hosingen, en date du 5 mai 1977, publié au Mémorial C no 176 du 19 août 1977, modifiée suivant acte reçu par M^e Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1978, publié au Mémorial C no 237 du 2 novembre 1978, modifiée suivant acte reçu par M^e André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1982, publié au Mémorial C no 103 du 15 mai 1982, modifiée suivant acte reçu par M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 29 juin 1987, publié au Mémorial C no 318 du 10 novembre 1987, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 septembre 1993, publié au Mémorial C no 555 du 22 novembre 1993, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 février 2001, publié au Mémorial C no 892 du 18 novembre 2001.

Le bilan au 30 juin 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERPROGRAMME S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008108949/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06822. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

CFC Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 115.321.

Le commissaire H.R.T. Révision S.à.r.l. a été transféré en une société anonyme. Sa dénomination est la suivante: H.R.T. Révision S.A.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109023/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Interprogramme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 8.114.

Constituée suivant acte reçu par M^e Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1968, publié au Mémorial C no 175 du 16 novembre 1968, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 mars 1970, publié au Mémorial C no 118 du 13 juillet 1970, modifiée suivant acte reçu par M^e Fernand UNSEN, notaire de résidence à Hosingen, en date du 5 mai 1977, publié au Mémorial C no 176 du 19 août 1977, modifiée suivant acte reçu par M^e Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1978, publié au Mémorial C no 237 du 2 novembre 1978, modifiée suivant acte reçu par M^e André SCHWACHTGEN, notaire

de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1982, publié au Mémorial C no 103 du 15 mai 1982, modifiée suivant acte reçu par M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 29 juin 1987, publié au Mémorial C no 318 du 10 novembre 1987, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 septembre 1993, publié au Mémorial C no 555 du 22 novembre 1993, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 février 2001, publié au Mémorial C no 892 du 18 novembre 2001.

Le bilan au 30 juin 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERPROGRAMME S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108950/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06824. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

Le mandat de l'administrateur Mme Cristina Stenbeck, ayant été nommée lors de l'assemblée générale annuelle de la Société du 29 mai 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 27 mai 2008, prend fin.

Par l'assemblée générale annuelle en date du 27 mai 2008, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélire Mme Donna Cordner, M. Daniel Johannesson, M. Kent Atkinson, M. Michel Massart et Mme Maria Brunell Livfors en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009; et

- Reconnaître que le conseil d'administration de la Société sera dès lors composé, en vertu des statuts de la Société, comme suit:

- * Donna Cordner;
- * Daniel Johannesson;
- * Kent Atkinson;
- * Michel Massart;
- * Maria Brunell Livfors;
- * Allen Sangines-Krause; et
- * Marten Pieters.

Luxembourg, le 28 juillet 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109359/1092/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.772.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 août 2006, acte publié au Mémorial C no 1992 du 24 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 15 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 385 du 16 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008108951/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06820. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

HEPP III Management Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.142.

Extract from the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008 at 09.00 a.m., (the "Resolutions"), the sole shareholder resolved to remove Mr. Sansal Ozdemir from his mandate as manager of the Company with effect as at the time of the Resolutions.

Pursuant to the Resolutions, the sole shareholder of the Company resolved to appoint Ms. Renata Miazga, born on July 9, 1973 in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company, with effect as from the date of the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier and for an unlimited period.

Consequently, the Company is managed by a board of managers composed of three managers, Mr. Otis Spencer, Mr. Gordon Black and Ms. Renata Miazga.

August 13, 2008.

By virtue of delegation of powers

Claude Niedner

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008, à 09.00 heures, (les "Résolutions"), que l'associé unique a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que gérant de la Société avec effet à l'heure des Résolutions.

Conformément aux Résolutions, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Mademoiselle Renata Miazga, née 9 juillet 1973 à Zagan, en Pologne, résidant professionnellement 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, avec effet à partir de la date de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants, Monsieur Otis Spencer, Monsieur Gordon Black et Mademoiselle Renata Miazga.

Le 13 août 2008.

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Claude Niedner

Référence de publication: 2008109774/250/37.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10009. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.
